Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =

Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und

Landmanagement

Band: 110 (2012)

Heft: 8

Artikel: Améliorations foncières de Bâle-Campagne : projets d'ensemble

communaux

Autor: Kröpfli, Christian / Breu, Remo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-309304

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Améliorations foncières de Bâle-Campagne: projets d'ensemble communaux

Les besoins en améliorations foncières n'existent pas seulement dans l'espace rural, mais aussi dans les zones d'agglomération densément habitées. Dans le canton de Bâle-Campagne, la procédure d'améliorations foncières a été volontairement adaptée à l'environnement complexe des agglomérations. En intégrant toutes les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et en faisant participer aussi tôt que possible les différents groupes d'intérêt à la procédure, il est possible de tirer parti des meilleures synergies possibles et d'obtenir une large acceptation. De tels projets d'ensemble communaux ont été menés avec succès à Roggenburg, Wahlen, Blauen et Brislach.

Non soltanto nelle aree rurali, bensì anche negli agglomerati ad elevata densità sono necessarie migliorie. Nel Cantone Basilea Campagna la procedura di miglioria fondiaria è stata consapevolmente adeguata al complesso contesto degli agglomerati. Includendo tutte le attività rilevanti dal profilo dello sviluppo territoriale e coinvolgendo i vari gruppi d'interesse possibilmente fin dalle prime fasi della procedura, è possibile sfruttare al meglio le sinergie e ottenere un ampio consenso. Progetti globali comunali di questo tipo sono stati realizzati con successo a Roggenburg, Wahlen, Blauen e Brislach.

Ch. Kröpfli, R. Breu

Le canton de Bâle-Campagne se trouve également dans ce conflit d'espace. Du point de vue de la surface, c'est l'un des petits cantons; en raison de sa densité d'habitation, il se trouve cependant à la dixième place des cantons les plus peuplés. Le territoire cantonal, marqué en majorité par l'agriculture, est découpé en agglomérations liées à la topographie. Le style de vue urbain se mélange donc à l'isolement rural dans un petit espace.

La majeure partie de la population dans les agglomérations a peu de liens avec l'agriculture et se consacre principalement à des intérêts privés dans l'espace public. On constate néanmoins dans la région de Bâle que des communes ont besoin comme auparavant de se développer à l'aide d'une amélioration foncière. D'autant plus que ces dernières doivent être réalisées de manière multifonctionnelle et en tant que projet d'ensemble communal

selon la Constitution fédérale et la conception directrice des améliorations foncières. C'est pourquoi, dans la région de Bâle, les lois et la procédure ont été adaptées au contexte complexe des agglomérations. Le présent rapport explique les particularités de la procédure optimisée à l'aide de projets d'ensemble communaux en cours.

Projets d'ensemble communaux

Dans le cas des projets d'ensemble communaux dans le canton de Bâle-Campagne, outre la planification communale, toutes les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire dans le périmètre ont été intégrées dans la procédure d'amélioration foncière et menées à bien en parallèle de manière coordonnée avec les communes concernées. En font partie par exemple la planification des zones réservées au paysage, la mensuration officielle, le mise en réseau écologique, les remises de ruisseau à ciel ouvert, le ressourcement de proximité ou les décharges régionales. Malgré une répartition différente des compétences à l'intérieur de l'administration cantonale, les procédures ont pu se dérouler en parallèle et donc de manière efficiente du point de vue du temps (cf. fig. 2).

Par conséquent, une communauté d'ingénieurs ou une entreprise générale est chargée de la direction technique pour l'ensemble de l'ouvrage avec tous les travaux de planification. Les spécialistes engagés peuvent ainsi concilier de manière optimale les différents intérêts et les traiter de manière coordonnée. De cette manière, une première synthèse du contenu des projets a lieu avant que les dossiers répondant aux exigences soient soumis à l'examen préliminaire du canton – une tâche passionnante et exigeante pour les spécialistes concernés. La globalité du projet a une importance prioritaire, ce qui permet d'obtenir des synergies qui ne doivent pas être sous-estimées.

Dans le cadre d'un projet d'ensemble communal, la commune transmet ses tâches de planification à la commission d'exécution compétente pour l'amélioration foncière. Afin de tenir compte le mieux possible de tous les intérêts, un membre du Conseil communal est déléqué dans cette commission. Le canton de Bâle-Campagne permet en outre à la commune de mener à bien elle-même l'ouvrage d'amélioration foncière. Dans ce cas, la commune constitue une commission des améliorations foncières qui est chargée des tâches de planification. Les propriétaires fonciers ont un droit de consultation et d'opposition. L'ouvrage communal permet un échange encore plus direct entre les tâches de planification communales et les thèmes d'améliorations foncières.

Un projet d'ensemble communal offre aux communes, mais aussi au canton, un instrument approprié pour la réalisation des tâches les plus diverses. Les exploitations agricoles obtiennent un bénéfice direct, notamment grâce au regroupement parcellaire et à la diminution des distances à parcourir entre la ferme et les surfaces

d'exploitation. La population des villages, les propriétaires fonciers privés (bailleurs) et la protection de la nature bénéficient également de tels projets.

Facilitations de la procédure

Les projets d'ensemble communaux sont des projets complexes. Une planification prospective déjà au moment du lancement facilite la coordination avec les services cantonaux et les communes concernées

Le déroulement suivant de la procédure d'améliorations foncières a fait ses preuves dans la région de Bâle:

Déroulement d'un projet d'ensemble communal

- Initialisation et délimitation des thèmes et du territoire (territoire à traiter)
- 2) Étude agricole préliminaire: Acquisition des documents de base comprenant le relevé structuré des documents déterminants, le relevé des intérêts fondamentaux et des intentions en matière de développement, évaluation comprenant l'appréciation et des propositions concernant les étapes optimales relatives de la solution à réaliser.
- 3) Avant-projet (projet général) et décisions en matière de financement
- 4) Projet de détail et réalisation
- 5) Remise de l'ouvrage à la commune en vue de son exploitation et de son entretien

Le déroulement du projet a d'abord lieu seulement dans les grandes lignes dans le cadre du projet général et conduit à la mise en œuvre dans le cadre de la planification détaillée. Lors de chaque phase, des discussions et négociations ont lieu avec les groupes d'intérêt concernés pour la concrétisation du contenu du projet. Les contenus des projets optimaux et réalisables qui feront en fin de compte l'objet de la procédure d'autorisation se cristallisent ainsi au cours de cette procédure.

Suite à l'étude préliminaire agricole qui permet de constater la nécessité d'une amélioration foncière intégrale, les premières étapes sont lancées au début du projet. Une particularité du canton de BL est qu'une telle étude préliminaire peut déjà être menée à bien par la commune des habitants avant la fondation d'un syndicat d'amélioration foncière. Si les personnes concernées perçoivent la nécessité et l'utilité d'une amélioration foncière intégrale dans le cadre d'une étude préliminaire approfondie, cela facilite considérablement la réalisation et le financement de l'ouvrage. Dans les trois communes de Blauen (2004), Brislach (2004) et Rothenfluh (2009), les résultats clairs ont conduit au lancement d'une amélioration foncière intégrale.

La nouvelle répartition en deux étapes (cf. fig. 3) est une autre amélioration de la procédure qui permet d'économiser du temps et de l'argent. Dans un premier temps, elle est entreprise de manière systématique selon le principe de compensation réelle, sans suppression ou ajout d'attributions. On tient ainsi compte des souhaits en matière de terres affermées et des droits existants et à supprimer, à condition qu'ils soient significatifs pour la nouvelle répartition. Lorsque les oppositions ont été examinées et que la nouvelle répartition est entrée en force, la masse commune qui se trouve entre les surfaces d'exploitation agricole est vendue à des exploitations agricoles adjacentes et, seulement dans un deuxième temps, aux pouvoirs publics.

La condition de vente est l'association obligatoire avec la parcelle voisine. La nouvelle répartition ainsi effectuée sert de justificatif relatif au titre pour le transfert de propriété dans le registre foncier, la sécurité juridique étant ainsi garantie. Dès ce moment-là, l'actualisation fastidieuse de l'ancien état de propriété n'est plus nécessaire en cas de transfert de propriété dans le cadre de procédures d'améliorations foncières. La mise à jour définitive des droits réels restreints qui restent encore marque ensuite la fin de la nouvelle répartition.

Participation de toutes les personnes concernées

La population est impliquée dans la procédure d'améliorations foncières et informée régulièrement depuis le début. Le recensement des intérêts de l'agriculture et de la protection de la nature et du paysage, ainsi que l'examen des dispositions cantonales, sont des étapes de procédure de médiation qui ne sont pas prescrites par la loi. Les personnes concernées participent activement à la procédure et font ainsi partie du projet, ce qui permet une identification toujours plus forte avec les résultats. Les possibilités de participation, telles que la visualisation du paysage dans le cadre de la planification de zones de paysage, suscitent un grand intérêt de la part de propriétaires fonciers et de la population et contribuent à la compréhension et à l'acceptation de l'ouvrage.

Une autre possibilité de collaboration au projet d'améliorations foncières est la procédure d'opposition en deux étapes avec des négociations préalables de médiation. La personne concernée peut ici faire valoir toutes ses préoccupations dans la procédure, même si certains objets ne sont pas sujets à opposition. Dans un premier temps, on essaie de régler les oppositions à l'amiable. Les opposants ont ainsi l'impression d'être pris au sérieux et sont plutôt disposés à négocier sans préjuger des résultats. Seuls certains points restés en contention doivent faire l'objet d'une décision des tribunaux. Lors du remaniement parcellaire de Roggenburg, toutes les oppositions sur le projet de nouvelle répartition, sur l'adaptation du projet général et sur les mesures écologiques ont pu être réglées de cette manière.

Conclusion

Les projets d'ensemble communaux dans la région de Bâle imposent des exigences élevées aux participants. L'intégration de toutes les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et les étapes de procédure de médiation permettent de raccourcir dans une certaine mesure la durée des procédures et d'aboutir à des pro-



Fig. 4: Séance d'information sur l'amélioration foncière intégrale de Blauen. Abb. 4: Informationsveranstaltung in der Gesamtmelioration Blauen.

jets de haute qualité qui bénéficient pour la plupart d'une forte acceptation. Lorsque tous les groupes d'intérêt sont pris en compte et l'amélioration foncière est coordonnée avec les domaines les plus divers, un sentiment d'identification qui soutient le projet se crée chez tous les participants.

Christian Kröpfli
MSc EPF Sciences naturelles
et de l'environnement
Remo Breu
ingénieur en génie rural diplômé EPF
Mediateur SDM-FSM
Service Améliorations foncières
Centre agricole Ebenrain
Ebenrainweg 27
CH-4450 Sissach
christian.kroepfli@bl.ch
remo.breu@bl.ch



allnav ag Ahornweg 5a 5504 Othmarsingen www.allnav.com

Tel. 043 255 20 20 Fax 043 255 20 21 allnav@allnav.com

Geschäftsstelle in Deutschland: D-71522 Backnang Succursale allnav CH Romande: CH-1891 Vérossaz



